



MRC
DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE DE GRANDE-VALLÉE, LE MERCREDI 12 JUILLET 2017 À 17 H**

RÉSOLUTION 17-135 : APPUI AU PROJET BOURQUE DE PÉTROLIA

- CONSIDÉRANT que la MRC s'est donné comme mandat de développer son territoire selon un plan d'action qui assure la qualité de vie de ses citoyens et des générations futures;
- CONSIDÉRANT que la compagnie pétrolière Pétrolia s'engage à informer adéquatement la population de tout projet d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles sur le territoire de la MRC;
- CONSIDÉRANT que Pétrolia s'engage à mettre en place des mesures visant la conservation des paysages, de la qualité de l'eau et de l'air;
- CONSIDÉRANT que tout projet de développement attaché à la Loi sur les hydrocarbures doit obtenir un consensus social dans la communauté où se réalise ledit projet;
- CONSIDÉRANT l'importance d'un comité de suivi composé de représentants locaux et la compagnie pétrolière pour travailler conjointement, tout au long dudit projet, à minimiser les impacts sur la communauté et accompagner les compagnies pétrolières dans la prise de décision judicieuse;
- CONSIDÉRANT que la MRC désire maintenir son attractivité auprès des familles et continuer de leur offrir un cadre de vie sain et agréable;
- CONSIDÉRANT que les secteurs économique et touristique seront respectés dans leur activités pour un développement intégré des ressources;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Marc Caron

ET RÉSOLU à l'unanimité

- QUE la MRC de La Côte-de-Gaspé recommande la poursuite de l'exploration pétrolière sur le projet Bourque;
- QU' advenant le recours à la fracturation hydraulique, si nécessaire, la MRC de La Côte-de-Gaspé demande à ce que la population de la MRC soit informée et consultée.

Copie certifiée conforme
(sous réserve de son approbation)

Ce 13 juillet 2017

Par


Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général